



Déclaration du Spelc Centre Poitou-Charentes à la CCEP réunie le 19 avril 2024 à Orléans

Monsieur le Secrétaire général, recteur par intérim

Mesdames et Messieurs,

Le Spelc Centre Poitou-Charentes regrettait depuis plusieurs années de ne pas être associé aux décisions prises sur les évolutions de la carte scolaire et sur la dotation des établissements privés. Nous sommes satisfaits d'avoir été enfin entendus. Nous apprécions la tenue de cette réunion avec à l'ordre du jour la présentation du Bop 139 et un vote sur la répartition des moyens d'enseignement du 1^{er} et du 2^d degré.

Nous regrettons qu'après de nombreux échanges, parfois tendus, entre le Ministère et le Secrétariat général de l'Enseignement catholique, les établissements ne bénéficient pas de moyens supplémentaires pour la mise en place des groupes de niveaux en 6^{ème} et en 5^{ème}. Il y aura des difficultés dans la mise en œuvre de ce dispositif qui nécessite des moyens humains pour constituer des groupes à petits effectifs. Nous notons que l'attribution de 3 heures de dotation complémentaire d'autonomie par division sera sans doute un levier pour mettre en place cette mesure voulue par le premier ministre. Nous doutons de la pertinence de ce nouveau dispositif alors que le soutien mis en place en 6^{ème} a été abandonné sans aucune évaluation.

Ces longues négociations entre le Ministère et le Secrétariat général de l'Enseignement catholique ont également un impact sur le mouvement des maîtres du 2^d degré. La remontée tardive des tableaux de répartition des moyens n'a pas permis de respecter le calendrier initialement prévu pour le mouvement. Celui-ci, déjà serré pour tenir les diverses commissions, n'en sera que plus contraignant cette année. A nouveau, notre académie doit rendre de nombreux emplois ce qui entraîne des pertes d'heures à gérer.

Au sujet de la répartition des moyens, nous demandons que tous les services effectués le soient bien devant les élèves, exceptés ceux prévus par la réglementation.

La situation s'est améliorée pour les maîtres délégués. Leur salaire va progresser même si l'effet financier se fait attendre. Nous sommes toujours en attente de textes définissant clairement l'indemnité compensatrice de congés annuels et les modes d'évaluation pour les changements de niveau.

Nous sommes dépités par les fausses revalorisations du salaire des enseignants qui ne permettent pas de compenser l'augmentation du coût de la vie. L'attribution de pacte est parfois obscure dans certains établissements. Elle est inaccessible pour certains agents. Elle engendre une augmentation de la charge de travail des enseignants et ne constitue pas une vraie revalorisation. Nous redisons que s'il n'y a pas de véritable revalorisation salariale sur l'ensemble de la carrière, le métier n'attirera plus de nouveaux enseignants et découragera ceux en activité.

Les représentants du SPELC à la CCEP

Bruno Guillon

Jean Marie Refeuille

Martine Schulé